



ORDRE NATIONAL
DES CHIRURGIENS-DENTISTES
CONSEIL NATIONAL

COMMUNIQUE DE L'ORDRE NATIONAL A TOUS LES CHIRURGIENS-DENTISTES
MASQUES FFP2 / LUNETTES DE PROTECTION / SURBLOUSES
8 MAI 2020

Chère consœur, cher confrère,

Afin de vous aider dans le dispositif mis en place par le ministère des solidarités et de la santé concernant l'attribution des masques FFP2 aux chirurgiens-dentistes figurant désormais sur la liste prioritaire, nous vous indiquons la procédure à suivre :

- Se rendre dans la pharmacie la plus proche de son cabinet,
- S'inscrire avec soit sa CPS, soit sa carte ordinale 2019, soit une attestation d'inscription délivrée par le conseil départemental et le numéro INSEE (numéro de sécurité sociale).
(Attention, le site « monpharmacien-idf.fr » est réservé aux praticiens de l'Île de France).

Nous vous rappelons qu'un contingent de 24 masques FFP2 par praticien sera délivré chaque semaine.

Nous ajoutons que, suite aux demandes du Conseil national de l'ordre :

- une paire de lunettes de protection vous sera également attribuée au cours des semaines 21 ou 22,
- des surblouses seront distribuées, toujours par le canal des pharmacies, **au mois de juin**. Cette attribution se fera dès que possible en fonction des possibilités d'approvisionnement par le ministère.

Nous avons conscience que nous multiplions nos communications, mais nous vous transmettons, dès qu'elles sont portées à notre connaissance, les réponses données par les ministères à des demandes formulées par nos soins depuis plusieurs semaines.

Nous l'avons dit et nous le répétons, la sortie de cette crise doit se faire dans les meilleures conditions et nous mettons tout en œuvre pour atteindre cet objectif.

Bien confraternellement.

Serge Fournier
Président du Conseil national de l'Ordre